



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

LES PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES

**Vendredi 25 septembre
De 9h30 à 12h30**

En présentiel :
Cour d'appel de Toulouse
Salle Minerve

Jean-Louis GOEB
Expert agréé
Près la Cour de cassation et la Cour Pénale Internationale

TARIF :
70€ la séance
50€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les grandes pathologies et leurs effets sur l'enfant.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Le développement du bébé

Les clivages, l'identification projective, la contenance psychique, les phases schizo-paranoïde et dépressive, les grands auteurs (BION, GOLSE, SPITZ, WINNICOTT, KLEIN, STERN, etc), l'attachement, l'ajustement, l'accordage affectif, etc.

II - Les grandes pathologies

- Les troubles de la personnalité
- Les troubles du comportement
- Les troubles des apprentissages, dont le TDAH
- Les phobies scolaires
- Les troubles du post-partum (dépression PP, psychose PP)
- Les troubles psychotiques
- Les schizophrénies
- Les TCA
- Les syndromes dépressifs
- Les crises suicidaires
- Les troubles anxieux

III - Les effets

- Les effets chez l'enfant des violences conjugales
- Les effets chez l'enfant des troubles psychiques des parents
- La protection de l'enfance et l'importance de travailler avec les parents

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation :

1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert", s'adressant aux praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52